

ASSEMBLEE NATIONALE4 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 498**

présenté par

MM. Gaubert, Brottes, Chanteguet, Peiro, Nayrou, Habib, Philippe Martin, Mmes Gaillard,
Lebranchu, Bousquet, MM. Madrelle, Dufau, Christian Paul, Dosé, Jean-Claude Leroy, Viollet,
Mme Lignières-Cassou

et les membres du groupe Socialiste appartenant à la commission des affaires économiques

ARTICLE 5

Compléter le dernier alinéa du 3 du III de cet article par les mots :

« notamment la préservation des zones d'intérêt écologique et environnemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'apporter, de façon non exhaustive, une précision à la notion d'intérêt environnemental d'une opération. L'élément que propose d'ajouter cet amendement apparaît primordial pour la compréhension de cette notion.